



ASSEMBLEE COMMUNALE DU 21 AVRIL 2021

Présidence : Monsieur Daniel Raboud, syndic

Citoyennes et citoyens présents: citoyen(ne)s : **37**; conseil communal : **5**; soit un total de **42**

Conseil communal : Madame, Messieurs

- Suzanne Cosandey
- Jean-François Moura
- Bertrand Ruffieux
- Antoine Castella

Secrétaire : Madame Christelle Zenoni

Convocation :

- affichage au pilier public dès le 26 mars 2021;
- publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, numéro 12, du 26 mars 2021;
- insertion dans le Bulletin d'information numéro 88 distribué à tous les ménages le 25 mars 2021 (art. 12, al. 1^{bis} LCo; décision de l'assemblée communale du 14 décembre 2011) ;
- publication sur le site internet.

Le mode de convocation ne suscitant aucun commentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 2 décembre 2020 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Comptes 2020 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation

- 2.2 Comptes des investissements
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
 3. Financement des travaux du chalet des Joux (crédit complémentaire selon annonce faite lors de l'assemblée communale du 2 décembre 2020)
 4. Election des membres de la commission financière
 5. Divers
-

A 20h10, **Monsieur Daniel Raboud**, syndic, a le plaisir d'accueillir les personnes présentes et de les saluer cordialement. Il les remercie d'avoir répondu nombreux à la convocation de la 10^{ème} et dernière assemblée communale de la législature 2016-2021.

En préambule, Monsieur le Syndic remercie Monsieur le major EMG Bernard De Sola, commandant de l'école de recrues de Grandvillard, qui a permis d'utiliser les locaux militaires pour l'organisation de cette assemblée. Il profite de cette occasion pour saluer les excellents contacts que le Conseil communal et l'Armée entretiennent réciproquement. La mise à disposition gratuite de la halle de gym et son installation bénévole est une des preuves de cette bonne collaboration mutuelle.

En raison de la situation sanitaire, la Commune applique le **plan de protection** suivant :

- ouverture des portes dès 19h30 ;
- désinfection des mains à l'entrée et port du masque obligatoire ;
- récolte des coordonnées à l'entrée et attribution d'une place numérotée ;
- disposition des chaises numérotées en rangées avec au minimum 1m50 de distance entre chaque place ;
- pas de verrée à l'issue de l'assemblée.

Monsieur le Syndic :

- annonce que l'assemblée sera enregistrée;
- afin de passer en revue les nombreux points du tractanda dans un délai raisonnable, il invite les citoyens à donner leur prénom et nom, puis d'être concis et précis dans leurs différentes interventions;
- demande s'il y a des remarques concernant le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour; aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut ainsi valablement délibérer; rappelle les dispositions de l'article 18 (al. 1, 2 et 3) de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes :
- ¹L'assemblée vote à main levée.

- ²Toutefois, le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.
- ³Le président et les autres membres du Conseil communal peuvent voter. Toutefois ils s'abstiennent lors de l'approbation des comptes par l'assemblée et lorsqu'elle décide une délégation de compétence.
- salue la présence de Madame Sylvie Broccard, secrétaire communale dès le 1^{er} mai 2021, citoyenne de Marsens qui ne votera pas;
- excuse l'absence de Madame Nicole Piccand et Messieurs Geoffrey Repond et Laurent Zenoni;
- nomme en qualité de scrutateurs **Monsieur Dominique Borcard** (rangées 1 à 4 + table du Conseil) et **Monsieur Jean Ecoffey** (rangées 5 jusqu'au fond de la salle).

Les objets inscrits à l'ordre du jour sont projetés au moyen d'un support informatique, sous format "PowerPoint". La présentation est annexée au présent procès-verbal (pièce numéro 1).

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2020

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée du 2 décembre 2020 n'est pas lu. Il a été mis à la disposition des citoyens au Bureau communal, ainsi que publié sur le site internet dès sa rédaction (art. 22 et 103^{bis} de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, art. 13 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes).

Monsieur le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques au sujet du procès-verbal. Aucune question n'étant posée, **Monsieur le Syndic** procède au vote.

Soumis à l'assemblée, le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité** au scrutin ouvert, avec remerciements à Madame Barbara Fetz, secrétaire communale.

2. Comptes 2020

Un exemplaire des comptes est remis à chaque participant (comptes de fonctionnement et d'investissement). Une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 2).

Un rapport et des explications sur les comptes 2020 ont été publiés dans le bulletin d'information numéro 88, pages 9 à 13.

Pendant les dix jours qui ont précédé la présente assemblée, les citoyens ont également eu la possibilité d'en consulter un exemplaire auprès de l'Administration communale.

Monsieur Antoine Castella, conseiller communal responsable des finances, informe que les comptes ont été tenus par Madame Pascale Borcard, administratrice des finances, puis bouclés sur la base des dernières décisions du Conseil communal. Les comptes ont ensuite été révisés par la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA et finalement présentés à la commission financière le 23 mars 2021.

2.1 Compte de fonctionnement

Il poursuit avec la présentation du compte de fonctionnement, chapitre par chapitre. Son rapport est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 3).

Au terme de la présentation, le compte de fonctionnement ne suscite aucune question.

Le compte de fonctionnement solde comme suit :

Total des charges :	CHF	4'605'898.03
Total des produits :	CHF	4'436'011.72
Excédent des charges :	CHF	169'886.31

Aucune remarque ou question n'est formulée par l'assemblée.

Bilan au 31 décembre 2020

Monsieur Antoine Castella présente l'évolution du bilan entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

Total des actifs :	CHF	5'522'001.41
Total des passifs :	CHF	5'691'887.72
Excédent des passifs :	CHF	169'886.31

Au terme de la présentation, **Monsieur Castella** relève que la prudence est de mise.

Malgré des rentrées fiscales inférieures aux prévisions, le déficit a pu être limité en effectuant des prélèvements sur les réserves et en limitant les dépenses.

Au cours des deux dernières années, les charges sont en augmentation et certains revenus sont en diminution.

A l'avenir, il sera absolument nécessaire de limiter d'abord les charges et fixer des priorités dans chaque dicastère. Les revenus des impôts devront faire l'objet d'une attention particulière.

Le Conseil communal devra plancher sur la planification financière qui doit être l'outil de pilotage de la commune.

De plus, les différents projets en Gruyère auront des impacts sur les finances communales et la pandémie du COVID-19 va sans doute encore avoir des répercussions sur les finances communales.

Pour terminer, il remercie très sincèrement Madame Pascale Borcard pour son travail rigoureux et précis.

a) Rapport de l'organe de révision

Monsieur le Syndic donne la parole à **Monsieur Thierry Sottas**, président de la commission financière, qui présente un résumé du rapport de révision de la Fiduciaire Fiduconsult Bulle SA. L'intégralité du rapport de révision est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 4).

b) *Préavis de la commission financière*

Monsieur Sottas poursuit avec la lecture du rapport de la commission financière ci-après **reproduit** :

Conformément aux prescriptions légales, les comptes communaux 2020 ont été contrôlés par la fiduciaire Fiducosult SA à Bulle.

Ce rapport, daté du 23.03.2021 et signé par MM. Alain Richard et André Figueiredo, vous est présenté sur l'écran. Permettez-moi de faire grâce de toute la partie formelle et juridique pour vous lire uniquement la conclusion du rapport : « *Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur les communes du 25 septembre 1980 et au règlement d'exécution de la loi sur les communes du 28 décembre 1981. Nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis en clôturant avec un excédent de charges de CHF 169'886.31* ».

Ce rapport, ainsi que le détail des comptes de fonctionnement 2020 ont été présentés et commentés à la Commission financière par M. le Syndic Daniel Raboud, M. le Conseiller communal Antoine Castella et Mme Pascale Borcard.

La Commission financière confirme que cette perte de CHF 169'886.31 est due principalement à des rentrées fiscales nettement moins élevées que prévues. Le budget 2020 « Finances et impôts » avait pourtant été établi sur la base des estimations du Service cantonal des contributions que le Conseil communal avait traité de manière prudente.

La Commission financière demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les charges de chaque dicastère et de tout mettre en œuvre pour éviter de devoir augmenter les rentrées fiscales.

Sur la base du rapport de la fiduciaire et des explications fournies, nous recommandons à l'assemblée communale de ce jour d'approuver les comptes de fonctionnement 2020 tels que présentés.

L'intégralité du rapport de la commission financière est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante (pièce numéro 5).

c) *Approbaton*

Soumis à l'assemblée, le compte de fonctionnement 2020 est **approuvé à l'unanimité** au scrutin ouvert, avec remerciements à Madame Pascale Borcard, administratrice des finances.

2.2. Compte des investissements

Monsieur Antoine Castella présente le compte des investissements 2020.

Au terme de la présentation, **Monsieur Laurent Borcard** demande combien d'investissements n'ont pas été réalisés ?

Monsieur Antoine Castella précise que tous les projets budgétisés sont en cours de réalisation, hormis celui du système informatique qui est reporté en 2021 en raison de problème de traduction dans la version francophone du logiciel.

Etant donné que la législature 2016-2021 arrive à terme, **Monsieur Castella** tient à relever les excellents rapports entretenus avec Madame Pascale Borcard, administratrice des finances, les membres de la commission financière et l'ensemble du personnel communal qui lui ont permis de mener à bien les différents dossiers et projets durant son mandat de conseiller communal. Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil communal.

Pour terminer, il remercie également la population de Grandvillard qui lui a accordé sa confiance lors de son élection comme conseiller communal pour la période 2016-2021 et espère avoir rempli au mieux les tâches qui lui ont été confiées.

Aucune autre question n'est formulée par l'assemblée.

a) Rapport de l'organe de révision

Monsieur Thierry Sottas informe que le rapport de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA pour le compte des investissements fait partie du rapport précédemment présenté à l'assemblée (voir pièce numéro 4).

b) Préavis de la commission financière

Monsieur Sottas poursuit avec la lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit :

Lors de notre séance du 23 mars, les représentants de la commune ont fourni toutes les explications relatives aux écarts intervenus entre le budget et les chiffres de la comptabilité 2020.

Par conséquent, la Commission financière vous recommande d'approuver également les comptes d'investissements 2020.

Nous tenons à terminer notre rapport en félicitant Mme Pascale Borcard, caissière, pour la très bonne tenue des comptes, ainsi que M. le Conseiller communal Antoine Castella pour l'excellent travail fourni durant cette législature à la tête du département des finances.

Ce rapport est signé :

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

c) Approbation

Soumis à l'assemblée, le compte des investissements 2020 est approuvé à l'unanimité au scrutin ouvert.

Monsieur Daniel Raboud, syndic, adresse ses vifs remerciements à Madame Pascale Borcard, administratrice des finances, Monsieur Antoine Castella, conseiller communal ainsi qu'à Monsieur Thierry Sottas et les membres de la commission financière pour l'excellent travail, la bonne tenue et le suivi des comptes communaux.

3. Financement des travaux du chalet des Joux (crédit complémentaire selon annonce de l'assemblée communale du 2 décembre 2020)

Monsieur Jean-François Moura, conseiller communal, rappelle qu'une partie des travaux devait être réalisée par l'armée. En effet, un cours de répétition des soldats du train était prévu en novembre 2020. Cependant, en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, ce cours a été annulé. Les travaux seront dès lors réalisés par le personnel communal, raison pour laquelle un crédit complémentaire de CHF 16'020.00 doit être demandé à l'assemblée.

Monsieur Thierry Sottas donne lecture du rapport de la commission financière ci-après reproduit :

Suite aux explications qui avait été données lors de l'assemblée communale du 2 décembre 2020 et qui vous ont été rappelées ce soir, la Commission financière vous recommande d'approuver cette demande de crédit complémentaire.

Ce rapport est signé :

- Mireille Baechler
- Pierre Borcard
- Thierry Sottas

Soumis à l'assemblée, le crédit complémentaire relatif au financement du chalet des Joux est **approuvé à l'unanimité** au scrutin ouvert.

4. Election des membres de la Commission financière pour la législature 2021-2026

Monsieur Daniel Raboud, syndic, informe l'assemblée que, jusqu'à la présente législature, les membres de la commission financière étaient au nombre de trois. Messieurs Thierry Sottas et Pierre Borcard reconduisent leur engagement. Madame Mireille Baechler a, quant à elle, décidé de se retirer. Au nom du Conseil communal et des citoyens, Monsieur le Syndic remercie chaleureusement Madame Mireille Baechler pour son engagement.

Selon l'art. 70 de la loi sur les finances communales (LFCo) du 2 mars 2018, la commission financière doit dès à présent être composée de cinq membres.

Monsieur Daniel Raboud présente les candidats à la commission financière proposés par le Conseil communal pour la législature 2021-2026 :

- Mme Nicole Piccand, administratrice des finances à la Commune de Châtel-sur-Montsalvens
- M. Thierry Sottas, Directeur adjoint de la Fédération patronale et économique à Bulle ;
- M. Pierre Borcard, Directeur du Garage de La Forge à Epagny ;
- M. Steve Laübli, Fondé de pouvoir à la Banque Raiffeisen du Moléson ;
- M. Pascal Monteleone, Ingénieur agronome retraité.

Aucun autre candidat n'est présenté par l'assemblée.

Soumis à l'assemblée, les cinq candidats à la commission financière sont **élus à l'unanimité** au scrutin ouvert.

À l'issue de l'assemblée, les membres de la commission financière se réuniront pour fixer la date de la séance de constitution.

5. Divers

Nouvelle législature 2021-2026

- Démissions

A l'issue de la législature 2016-2021, **Messieurs Jean-François Moura et Antoine Castella** quittent le Conseil communal. Ils cesseront leur mandat à la fin de la présente législature, soit à la fin de cette semaine.

Le Conseil regrette leur décision. Il perd, avec le départ de deux conseillers expérimentés, de nombreuses connaissances, compétences et expériences que nos deux démissionnaires ont accumulées pendant leur mandat.

Monsieur Daniel Raboud rend hommage aux deux conseillers communaux démissionnaires :

« **Monsieur Jean-François Moura** a œuvré pendant 3 législatures, soit durant 15 années, dont 10, comme conseiller et ces 5 dernières en tant que vice-syndic. A la tête du dicastère de l'agriculture, des forêts, des chalets d'alpage, des gravières et des routes communales, il avait à cœur de défendre le monde agricole. Il mettait toutes ses compétences et son sens pratique dans les entretiens et rénovations de chalets, routes communales et d'alpage. A l'heure de la transmission de son dicastère, il peut se targuer de remettre un patrimoine bien entretenu à son successeur. Jean-François est un homme de terrain ; l'informatique n'était pas sa tasse de thé. Il n'a jamais utilisé de machine à calculer, car il n'en avait pas besoin ; le calcul mental est pour lui bien plus fiable et rapide. Après 3 législatures, Jean-François nous quitte avec le sentiment du devoir accompli.

Au nom du Conseil communal et de tous les citoyennes et citoyens, je tiens à t'adresser, Jean-François, toute notre reconnaissance pour ton engagement et dévouement à l'égard de la communauté et te souhaite plein succès dans tes futurs projets. Ton sens pratique, ta façon d'aborder les problèmes avec franchise, ton humour et ta camaraderie nous manqueront.

Par son entrée au Conseil communal en avril 2016, **Antoine Castella** a rajeuni notre équipe, tant par son âge que par ses idées et sa façon d'aborder les différents dossiers. Diplômé de

la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, c'est tout naturellement qu'il endosse le dicastère des finances, qu'il gère avec rigueur et compétence. Il met en place différents outils de contrôle efficaces et performants. Egaleme nt conseiller en charge de la déchetterie, un projet d'agrandissement et de réaménagement est en phase de réalisation.

Après une législature, on pourrait considérer son départ comme prématuré ; nous respectons toutefois son choix de privilégier sa famille et ses projets personnels.

Au nom du Conseil communal et de toute la population, je tiens à t'adresser, Antoine, toute notre reconnaissance pour ton engagement et dévouement à l'égard de la communauté et te souhaite plein succès dans tes futurs projets. »

Un présent est remis à **Monsieur Jean-François Moura et Monsieur Antoine Castella**.

- Elections

Lors de l'élection communale du 7 mars 2021, deux nouveaux élus sont sortis des urnes. Il s'agit de **Messieurs Victor Beaud et François Jaquet**. Entretemps, pour des raisons privées, Monsieur François Jaquet a renoncé à honorer son mandat de conseiller communal. Monsieur le Syndic souhaite d'ores et déjà la bienvenue à Monsieur Victor Beaud au sein du Conseil. Sa fraîcheur et son regard de nouvelle génération apporteront certainement des idées nouvelles et innovatrices.

- Constitution du conseil communal provisoire

Monsieur Daniel Raboud, cite les art. 58 et 59 de la loi sur les communes (LCo) :

Art. 58 Constitution du conseil communal définitive

¹ A l'issue des élections générales, dans les dix jours qui suivent l'assermentation des conseillers communaux, leur doyen d'âge les réunit en séance constitutive.

² Au cours de cette séance, le conseil communal prend notamment les décisions suivantes:

- a) il élit, pour le terme de cinq ans, son président et son vice-président. Le président porte le nom de syndic et le vice-président celui de vice-syndic;
- b) il répartit, pour le terme de cinq ans, les domaines de responsabilités entre ses membres. Ces domaines portent le nom de dicastères.

³ Les élections prévues à l'alinéa 2 let. a ont lieu à la majorité absolue des membres. Au troisième tour de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le sort décide. Le doyen d'âge procède alors au tirage au sort en présence des personnes intéressées.

⁴ Le conseil communal désigne, le cas échéant, le ou les membres du conseil qui exerceront leur fonction à plein temps.

Art. 58a Constitution du conseil communal provisoire

¹ Lorsque, à l'issue des élections générales, un ou des sièges demeurent non attribués ou deviennent vacants avant la constitution, le conseil communal se constitue de manière provisoire dans les dix jours qui suivent l'assermentation des conseillers communaux élus, sur convocation de son doyen d'âge.

² Durant la période transitoire, le président du conseil communal est son doyen d'âge. Le vice-président est la personne la plus âgée après le doyen d'âge. Les domaines de responsabilités sont répartis provisoirement entre les conseillers communaux élus.

³ Les actes relevant de la constitution provisoire demeurent valables jusqu'à la constitution définitive. Les actes émanant du conseil provisoirement constitué conservent leur validité au-delà de la constitution définitive.

⁴ Le conseil communal se constitue définitivement, conformément à l'article 58, à l'issue de l'élection complémentaire, dix jours au plus tard après que son dernier membre a été assermenté. L'article 59 est applicable par analogie.

Art. 59 Remise des affaires

¹ Le conseil communal sortant remet au nouveau conseil les affaires en cours en le renseignant sur leur état.

- *Election complémentaire*

De ce fait, une élection complémentaire aura lieu le 13 juin 2021. L'échéance du dépôt de listes est fixée au lundi 3 mai 2021 à midi.

- *Mutation au sein du personnel administratif*

Madame Barbara Fetz, secrétaire communale, a souhaité changé ses objectifs professionnels et nous a quittés le 31 mars 2021.

Elle sera remplacée par **Madame Sylvie Broccard-Currat**, habitante de Marsens qui, après une formation en présence partielle durant les mois de mars et avril 2021, occupera officiellement le poste de secrétaire communale dès 1^{er} mai 2021.

Madame Julie Monney-Moura, habitante de Vuisternens-devant-Romont, également formée en présence partielle durant les mois de mars et avril 2021, occupera, officiellement dès le 1^{er} mai 2021, le poste de secrétaire adjointe à 40% avec la responsabilité spécifique du domaine des constructions. Madame Monney-Moura remplace **Madame Joëlle Emonet** qui était au bénéfice d'un contrat de durée déterminée.

Madame Pascale Borcard a émis le vœu de mettre un terme à son activité d'administratrice des finances à 70% à la fin septembre 2021. Elle sera remplacée par **Monsieur Rémy Aeberli**, habitant de Villarbeney, titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité, qui débutera son activité dans notre administration communale le 16 août 2021.

- *Questions et remarques de l'assemblée*

Monsieur Laurent Borcard souhaite connaître l'état d'avancement du plan d'aménagement local (PAL).

Monsieur Daniel Raboud relève que la commune a usé de son droit d'être entendu qui a fait l'objet d'un recours. Ce recours de seize pages a été établi par notre urbaniste Monsieur Stigler du Bureau Archam et Partenaires SA. Par ailleurs, il a été mis à disposition sur le site internet de la Commune.

Selon les dernières informations reçues de la part de Monsieur Jean-François Steiert, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), certains services, tel que le Service des biens culturels, doivent encore donner leur préavis. Le PAL devrait nous être retourné dans le courant du mois d'avril. A sa réception, une information sera diffusée sur le site internet de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Syndic** remercie ses collègues du Conseil pour leur disponibilité, ainsi leur implication dans les affaires communales durant toute la législature.

Il clôt l'assemblée en remerciant les citoyens présents de leur attention et d'avoir respecté les mesures prises pour lutter contre le coronavirus.

L'assemblée est close à 21h00. En raison de la situation sanitaire, l'habituelle verrée n'a pas lieu.

La secrétaire :



Christelle Zenoni

Le syndic :



Daniel Raboud